



Engagements ministériels à la Saint-Valentin : C'est au pied du mur (détruit) qu'on voit le... Macron !



Dans un courrier à tous les personnels des Douanes le 14/02/2022, M. Dussopt, ministre délégué aux Comptes publics ose une opération séduction. Il s'agit de limiter les effets du mouvement social prévu le 10 mars prochain.



« ces documents [...] n'engagent que [...] leurs auteurs. » (haut de p1)

Des assurances formelles...

Dès le départ, le ton est donné ! Par cette évocation de *La démarche stratégique de la Douane*¹, M. Dussopt se désolidarise formellement de la Directrice Générale sur la récupération partielle de la mission migratoire du Ministère de l'Intérieur.

Par cette simple phrase, M. Dussopt fait comprendre que dans l'optique de la mobilisation nationale du 10 mars prochain, la Directrice Générale peut servir de fusible pour tenter de calmer les agentes et agents.



« Votre administration et la PAF [...] sont incitées à ce professionnaliser » (haut de p2)

« Professionnaliser » : chassez le naturel, il revient au galop !

Constat réel : Le Ministère découvre, grâce à la Commission Européenne (!), que les agents sont sous formés, voire pas formés du tout.

Remède pire que le mal : Que fait la Directrice générale ? Elle demande sur l'exercice 2022 à notre ministère de tutelle -482 postes par rapport à l'année précédente, toutes missions confondues !

Dont 60% des effectifs dévolus à la formation² !

0 garde-fou sur garde-frontière : Le ministre confirme que la notion de *garde-frontière* se limite au contrôle migratoire, qui supplantera dans toutes les brigades concernées la lutte contre la fraude (LCF) douanière.



« Vous pouvez compter sur mon soutien [...] à défendre votre profession » (centre de p2)

Le ministre du passif

Ici nous voyons très bien l'opération séduction menée par le Ministre. Ce même Ministre qui pendant son passage à Bercy :

- a validé politiquement la destruction de centaines et à terme de milliers de postes en Douanes, dont des brigades à fort enjeu en LCF douanière (ex : Arles) ;
- de transférer, contre la volonté de toutes et tous (services de la Direction générale des Finances Publiques, organisations d'usagers, organisations syndicales) les missions fiscales, avec à la clé : perte d'emplois publics, perte de recettes pour l'État, restructuration des services, surcharge de travail pour les agents encore en poste...
- a refusé pendant des mois de répondre aux demandes de rencontre de la représentation du personnel.

Un engagement hypothétique

Au demeurant, c'est un soutien qui « ne coûte rien ».

Surtout quand on ne sait pas s'il y aura renouvellement dans ses fonctions dans quelques semaines.



« Donner des moyens d'intervention modernes adaptés à l'évolution de ses missions »

Contrat : « de la poudre de perlimpinpin » !

Là, le Ministre évoque le *Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens*. SOLIDAIRES rappelle que :

- Sur le fond, ce *Contrat* n'est pas un cadeau, mais un dû aux douanières et aux douaniers, fruit de la lutte du printemps 2019 ! Une réponse partielle aux besoins exprimés alors, et muette sur le maillage !
- De surcroît, sur la forme, la portée juridique de ce document est nulle puisque M. le Ministre a rejeté le 1^{er} décembre 2021 notre demande de l'annexer à la loi de finances 2022.

Garantie de protection : par la lutte !

La loi relative à la responsabilité pénale ne sera pas avancée tant que la DG ne soutiendra pas les agents victimes, en offrant systématiquement la protection fonctionnelle à nos collègues.

Et ce n'est pas un simple courrier ministériel qui bloquera notre volonté de défendre notre « maison » commune et de porter nos revendications.

Le 10 mars prochain, mobilisons-nous toutes et tous pour la sauvegarde de NOTRE administration !

Paris, le vendredi 4 mars 2022

1 Voir notre communiqué *Bilan négatif sur la sécurité ? La Douane détournée et brisée !* (<http://solidaires-douanes.org/Garde-frontieres>)

2 Voir notre communiqué du 19/01/2022 Bleu budgétaire, alerte rouge (<http://solidaires-douanes.org/PLF>).





MINISTÈRE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OLIVIER DUSSOPT

Paris, le **14 FEV. 2022**

Ministre délégué

Nos références : MEFI-D22-01796

Madame, Monsieur,

Ces derniers jours, la circulation de documents mettant en cause la répartition des compétences entre la douane et la police a provoqué un vif émoi parmi de nombreux douaniers et douanières. Les propos qu'ils contenaient et les rumeurs qu'ils ont inspirées ont pu être ressentis comme une attaque contre la douane.

Or, les positions figurant dans ces documents n'ont aucun fondement dans l'action du Gouvernement et n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Au contraire, les allégations portées dans ces documents nuisent à la bonne compréhension de la démarche stratégique que vient d'engager l'administration des douanes et peuvent susciter des interrogations sur les conditions d'exercice des missions douanières.

Il n'est nullement envisagé d'attribuer aux gendarmes des pouvoirs de police administrative calqués sur ceux du code des douanes, ni de transférer à la Police aux frontières (PAF) le point de passage frontalier de l'aéroport de Montpellier-Fréjorgues, ni de fusionner les services de la PAF et ceux de la douane.

La démarche portée par la stratégie de la douane et traduite dans le contrat pluriannuel vise à conforter son rôle et son positionnement à la frontière dans le cadre de l'exercice des contrôles douaniers et des contrôles migratoires. L'impératif de sécurité des frontières de l'Union européenne, de son territoire et de sa population impose de nouvelles mesures dans le cadre de la mise en œuvre de deux règlements communautaires qui vont également concerner la douane dans les prochains mois. La douane s'inscrit pleinement dans l'objectif de maîtrise de nos frontières qu'a présenté Monsieur le Président de la République, le 2 février dernier.

1/2



139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

Le rôle de la douane a d'ailleurs été conforté par la Commission européenne dans le cadre de l'évaluation Schengen, à l'issue de laquelle votre administration et la PAF, toutes deux reconnues comme autorités gardes-frontières, sont incitées à se professionnaliser en partageant l'information, en harmonisant leurs formations, et en conduisant des analyses de risques migratoires croisées.

Cet ancrage fort sur la frontière, couplé à son action sur les vecteurs de circulation des marchandises, conduit à faire de la douane une administration de tout premier plan dans la protection du territoire national et communautaire, appréciée, reconnue et particulièrement visible, compte tenu de ses résultats dans la lutte contre la fraude, qui à bien des égards ont atteint en 2021 des records historiques.

Vous pouvez compter sur mon soutien dans l'exercice de vos missions au quotidien et sur mon engagement à défendre votre profession et à lui donner des moyens d'intervention modernes adaptés à l'évolution de ses missions. En témoignent notamment les mesures figurant dans la loi relative à la responsabilité pénale et la sécurité intérieure du 22 janvier 2022, qui renforcent la protection pénale des agents des douanes et leur confèrent l'utilisation de nouveaux moyens de surveillance, en particulier pour leur mission de prévention des mouvements transfrontaliers de marchandises prohibées reconnue désormais par la loi.

À tous les agents des douanes, j'adresse mes remerciements pour les services rendus à la Nation et tous mes encouragements dans la poursuite de leurs missions essentielles pour la protection des intérêts financiers et la sécurité de notre pays.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Merci pour tout votre travail, Bien à vous,

Olivier DUSSOPT